



**OBJET : AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Je soussigné Pierre Gonzalvez représentant la commune d'Isle sur la Sorgue, en tant que propriétaire des parcelles :

- section CO, parcelle 491
- section CO parcelle 494
- section CO parcelle 29

Autorise par la présente la société DEMATHIEU BARD IMMOBILIER, société par actions simplifiée au capital de 39 000 000 euros ayant son siège social au 17 rue Venizélos à Montigny les Metz immatriculée sous le numéro SIREN 353 708 746 au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ, représentée par Odile PREVOST, directrice PPP& Concessions, domiciliée professionnellement à Chevilly Larue (Val de Marne), 50 avenue de la République,

- A déposer un permis de construire dans le cadre défini ci-après,
- Et conformément à l'article R431.13 du code de l'urbanisme à engager la procédure, d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre défini ci-après.

Le dépôt du Permis de Construire et l'autorisation d'occupation du domaine public s'intègrent dans le cadre du contrat de Délégation de service public de type concessive pour la réalisation, la gestion et l'exploitation d'un centre aquatique intercommunal situé à l'Isle sur la Sorgue en date du 15/10/2024 conclu entre la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse et OPALIA ISS, ainsi qu'au regard du Contrat de Promotion Immobilière, conclu le 15/10/2024 entre la société OPALIA ISS et la société DEMATHIEU BARD IMMOBILIER.

L'emprise du Projet concerne pour la parcelle 491 l'intégralité de celle-ci soit une superficie de 1 857 m², pour la parcelle 494 une superficie de 6 689 m² et pour la parcelle 29 une superficie de 4 589 m², soit un total de 13 135 m² tel que défini sur le plan cadastral ci-joint .

Fait à l'Isle-sur-la Sorgue, le 22 octobre 2024



Pierre GONZALVEZ
Maire de L'Isle sur la Sorgue
Vice-président du Conseil Départemental de Vaucluse

